

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE CHARLES DEMIA

Préambule : le règlement intérieur fixe les règles communes de vie et d'organisation pour toute la communauté éducative. Tous les points sont lus avec une grande attention. Les parents et les élèves s'engagent à le respecter en tous points et le signent.

I) Entrées et sorties de l'école

a) Les horaires :

- classes maternelles : de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- classes primaires : de 8h30 à 11h45 et 13h30 à 16h30

La semaine est organisée sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Les enfants sont accueillis sur la cour à partir de 8h et de 13h20.

Les enseignantes des classes maternelles accueillent leurs élèves en classe de 8h20 à 8h40. Les portes de l'école ferment à 8h45. Les enfants des classes maternelles sont accompagnés en salle de BCD de 8h à 8h20 puis à partir de 8h20 dans leur classe.

b) Pour le bon fonctionnement des classes, la ponctualité est de rigueur.

En cas de retard, un système de « billet de retard » est mis en place. L'élève de primaire rejoint seul le secrétariat où lui sera délivré le billet qu'il remettra à son enseignant.

Pour l'élève de maternelle, c'est accompagné des parents qu'il doit passer au secrétariat avant de rejoindre sa classe.

Accès de l'école

Les élèves des classes élémentaires entrent seuls dans l'école le matin et en début d'après-midi.

Seuls les parents devant se rendre au secrétariat sont autorisés à entrer dans l'école.

L'accès de l'école sera ouvert aux parents à 16h30 pour permettre les échanges avec l'équipe enseignante.

Les enfants qui sont autorisés à rentrer seuls chez eux doivent quitter l'école dès la sortie de classe. A 17h le portail est fermé.

Pour des raisons de sécurité, les enfants récupérés à la sortie des classes, ne doivent plus circuler librement dans la cour de récréation. Afin de ne pas gêner la circulation des classes, **il est impératif de respecter le périmètre délimité par la ligne blanche au sol.**

II) Tenue

Une bonne tenue générale est demandée à tous :

- une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la classe
- un comportement et un vocabulaire corrects et respectueux envers les autres.

III) Echange Ecole-Famille :

Famille et école doivent avoir un socle de valeurs communes sur lequel l'enfant pourra se construire.

Ecole et Famille doivent travailler dans la confiance, la cohérence et communiquer régulièrement.

Le carnet de liaison doit être **consulté** au quotidien et **signé** si de nouvelles informations s'y trouvent. Toute communication écrite se fera sur cet outil (demande de RDV, notification d'absences, etc.)

Une réunion d'information est prévue dans chaque classe en début d'année, votre présence est indispensable.

IV) Absences

Toute absence doit être signalée par téléphone ou par mail au secrétariat, le matin avant 8h45, l'après-midi avant 13h45.

L'absence sera justifiée par écrit dans le « carnet de liaison » dès le retour de l'enfant.

En cas d'absence de plus de 48h, un certificat médical sera fourni.

Du CP au CM2, la présence des élèves à l'école est obligatoire sur la totalité de la période scolaire (le calendrier des vacances étant transmis dans le dossier de rentrée).

Toute absence non justifiée sera signalée à l'Inspection Académique.

Toute autorisation d'absence doit être demandée par écrit au chef d'établissement.

Si un enfant doit quitter l'école avant 11h45 ou 16h30 pour un rendez-vous médical, l'enseignant en sera averti par écrit et la personne responsable viendra chercher l'enfant dans sa classe et viendra signer le « registre d'entrées et de sorties » au secrétariat.

V) Etude/ Garderie

A partir de 17h :

- les enfants de maternelle au CP vont à la garderie. Ils peuvent être récupérés à n'importe quel moment **au plus tard à 18h**.
- les enfants du CE1 au CM2 vont à l'étude et ne peuvent être récupérés qu'à **18h précises**.

Les retards ne seront pas admis et seront facturés.

La garderie et l'étude seront facturées chaque fin de mois.

La garderie et l'étude ne fonctionnent pas les veilles de vacances.

VI) Santé /Médicaments

Toute maladie contagieuse doit être rapidement déclarée, il est alors impératif de respecter le délai d'éviction.

Aucun enfant ne pourra prendre de médicament à l'école ni en avoir dans son cartable.

En cas de maladie chronique, les parents doivent le signaler à la directrice et un **PAI** sera signé avec le médecin et la famille. L'ordonnance du médecin est obligatoirement jointe.

VII) Restaurant scolaire

Les enfants ont la possibilité de déjeuner à l'école. Certains sont inscrits pour l'année.

Il est possible de prendre des repas occasionnels.

Les tickets doivent alors être achetés au secrétariat, tous les matins de 8h à 8h20.

La réservation du repas doit se faire au plus tard la veille à 8h20.

Le temps de repas doit être un temps de détente profitable à tous.

Les enfants déjeunent dans le calme en respectant les personnes qui encadrent ce moment.

Ils se tiennent correctement à table, laissent les tables propres et écoutent les consignes données.

Tout comportement inopportun pendant le temps de cantine sera signalé dans le cahier de liaison et pourra faire l'objet « d'un travail d'intérêt général ».

VIII) Circulation

Dans la cour de récréation

La cour de récréation est réservée aux enfants. Aucun objet dangereux ne doit y être apporté.

Les chewing-gums et les bonbons sont interdits.

Il est interdit de monter sur le grillage, les bancs, les arbres et de toucher aux plantations.

Les enfants ne sont pas autorisés à jouer dans les escaliers et ne doivent rien lancer à travers le grillage.

Tout ballon envoyé en dehors de l'enceinte de l'école sera récupéré en dehors des heures de classe. Seuls les ballons ou balles **en mousse** sont autorisés. Les papiers et emballages sont jetés dans les poubelles afin de garder la cour propre.

Dans les locaux

Les élèves se déplacent dans les couloirs, les escaliers dans le calme sans bousculade, sans courir ni crier.

De manière générale, les enfants prendront soin de tout le matériel mis à leur disposition et respecteront les murs et sols des locaux.

Aucun enfant n'est autorisé à remonter seul en classe pendant la pause méridienne, la récréation et après 16h30.

Les enfants ne jouent pas dans les toilettes et ne gaspillent pas les essuie-mains mis à leur disposition. Ils laissent les lieux propres.

Hors de l'école

Les élèves doivent se déplacer en rang en restant discrets et calmes.

Ils doivent respecter les lieux où se déroule l'activité ainsi que tout adulte intervenant dans le cadre scolaire ou en lien avec l'activité extérieure.

IX) Sanctions

En cas d'indiscipline, l'enfant sera averti, sanctionné et mènera une réflexion sur le point non respecté. Les parents en seront informés.

Après deux avertissements, il viendra en retenue deux heures, un mercredi matin.

En cas de récidive, une équipe éducative se réunira et l'exclusion pourra alors être envisagée.

⌘)(())(())(⌘)(())(())(⌘)(())(())(⌘)(())(())(⌘)

En acceptant et respectant ces règles nécessaires à la bonne organisation de la vie de groupe, nous souhaitons que chaque enfant, chaque adulte trouve sa place à l'école Charles Démia.

Isabel Bergmann
Chef d'Etablissement

Signature des parents :

Signature de l'élève :